

Soutien aux projets européens au titre de la politique culturelle régionale

Objet : accompagnement, aide au montage de projets européens et aide aux projets

La Région des Pays de la Loire a adopté en septembre 2016 une stratégie régionale européenne intitulée « Une Europe plus utile pour une Région plus efficace ».

Ses principaux objectifs :

- Monter en puissance sur l'accompagnement des projets européens et sur le soutien aux porteurs de projets ;
- Optimiser la gestion des fonds structurels ;
- Agir au-delà des coopérations européennes historiques ;
- Encourager la mobilité des jeunes ligériens ;
- Favoriser le rapprochement du Bureau de Bruxelles avec les acteurs du territoire ;
- Engager une organisation des services de la Région adaptée à ces enjeux : une direction unique regroupant les services en charge de la gestion des fonds européens et les services qui assurent le portage des appels à projets et programmes européens, des liens renforcés de cette direction avec le Bureau de Bruxelles notamment sur l'aide au montage de projets et la mobilisation des « directions métiers » autour des enjeux européens.

Des objectifs déclinés à l'échelle de la politique culturelle régionale de la façon suivante :

- Encourager l'appropriation des enjeux européens en région ;
- Créer un réseau d'acteurs ressources et de porteurs de projets ;
- Faire accéder davantage de partenaires aux appels à projets européens et aux programmes opérationnels de la politique de cohésion à partir :
 - d'une information ciblée et de la structuration en région d'un réseau de ressources et de compétences accessible et bien identifié,
 - d'outils d'accompagnement.

Les soutiens européens, ce sont :

- Les appels à projets susceptibles d'être mobilisés dans le secteur culturel et créatif : Europe créative, Erasmus +.
- La politique de cohésion. Elle vise un développement harmonieux des régions européennes, notamment dans les domaines de l'emploi, la recherche et développement, la transition énergétique, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, l'équilibre des territoires, etc. Deux fonds dits « structurels » interviennent : le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE).
- La politique agricole commune (PAC) qui a pour but de garantir une agriculture européenne compétitive, respectueuse de l'environnement et capable de maintenir la vitalité du monde rural. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) participe de cet objectif.
- La politique commune de la pêche. A travers le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), cette politique cherche à assurer la durabilité de la pêche et de l'aquaculture sur le plan environnemental, économique et social.

OBJET DU SOUTIEN AUX PROJETS EUROPEENS

Afin d'encourager les acteurs culturels ligériens à s'approprier l'espace européen et ses institutions comme l'accès aux programmes communautaires, la Région des Pays de la Loire se propose d'accompagner les acteurs culturels dans la sensibilisation et la formation aux enjeux et outils de financement, la définition et la mise en œuvre de projets de coopération européenne (montage de projets, recherche de partenaires européens, cofinancement de projets). Pour cela, elle propose différentes formes de soutien :

Une information régulière sur les programmes de l'Union Européenne, y compris les programmes opérationnels régionaux FEDER-FSE et FEADER ainsi que les programmes de coopération territoriale européenne INTERREG ;

Un accompagnement à la définition de projet (temps de travail thématiques, rendez-vous individuels...) pour répondre aux appels à projets.

Ces deux premiers axes sont déclinés sur le territoire régional grâce à un partenariat pluriannuel avec le Relais culture Europe de juin 2015 à juin 2018. Le Relais Culture Europe est une plateforme d'innovation sur l'Europe et la culture. Il remplit, en France, la fonction de Bureau Europe Créative de l'Union européenne. Il accompagne les acteurs culturels et créatifs, grâce à du conseil et de l'ingénierie sur le développement et le financement de projets européens, du développement de capacité d'innovation et de coopération, de l'animation de réseaux de recherche et de débats sur les transformations de nos secteurs et sociétés.

Chaque trimestre, le Relais Culture Europe est présent en région. Ses représentants animent des réunions d'information, thématiques et sont disponibles pour des rendez-vous individuels (conseil, définition stratégique, écriture...).

1 - Les aides proposées au titre de la politique culturelle régionale dans le cadre des appels à projets européens

- Une aide au montage de projet
- Une aide au projet, une fois des financements européens mobilisés dans le cadre d'appels à projets européens.

Bénéficiaires

Personnes morales de droit privé : équipes artistiques ou acteurs culturels, chef de file du projet prioritairement :

- identifiés et implantés sur le territoire des Pays de la Loire ;
- qui justifient d'une activité régulière en matière de création ou de diffusion en Pays de la Loire et à l'échelle nationale.

NATURE DES AIDES

1 - Conseil

Après un premier échange sur le contenu du projet, le service culture peut diriger son initiateur, pour consultation préalable, vers différents interlocuteurs tels que le Relais culture Europe ou les services régionaux en charge des politiques européennes (dont le Bureau de représentation de la Région des Pays de la Loire basé à Bruxelles). Ils sont en mesure d'apporter des précisions sur les programmes européens (objectifs, conditions...), d'accompagner la définition du projet, d'apporter, d'identifier des partenaires européens susceptibles d'être mobilisés pour un projet de coopération ou encore d'accompagner la rédaction du dossier de demande de subvention. Le partenariat avec le Relais Culture Europe permet notamment de proposer des rendez-vous réguliers en région.

2 - Aide au montage de projets européens

Une fois ces interlocuteurs rencontrés, la faisabilité du projet vérifiée et les premiers partenaires européens identifiés, la Région des Pays de la Loire peut accorder une aide au montage de projets européens. Elle permet à son initiateur de travailler sur la construction du projet, de se déplacer à la rencontre des partenaires potentiels ou encore de faire appel à des compétences externes pour la rédaction du dossier de demande de subvention auprès de l'Union européenne par exemple. Il est conseillé à l'initiateur de commencer la définition de son projet au moins un an avant le dépôt du dossier. Un délai jugé trop contraint entre le montage du dossier et la date de dépôt d'une demande auprès de l'Union Européenne exclura automatiquement la demande.

Critères de sélection :

- Inscription du porteur de projet et/ou des artistes dans les réseaux professionnels en Pays de la Loire ;
- Adéquation avec la politique culturelle régionale et retombées du projet sur le territoire régional ;
- Inscriptions ou expériences du porteur de projet et/ou des artistes à l'échelle européenne ;
- Le budget présenté : sincérité et viabilité du budget ;

- Evaluation des capacités d'organisation, techniques, financières et administratives de la structure au regard des contraintes qu'imposent la gestion d'un projet européen.

Conditions et modalités de versement de l'aide :

Montant maximum de l'aide au montage de projets européens : 7 000 € (validité de l'aide : 1 an, reconduction éventuelle d'un an) ;

L'aide ne doit pas dépasser 80 % du montant global de la dépense relative au montage de projet ;

Versement des 50 % de l'aide suite à la notification de l'arrêté ou à la signature d'une convention et versement des 50 % restant sur présentation du bilan technique et financier.

Délai minimum d'instruction : 3 mois.

3 - Cofinancement de projets culturels européens

Une fois le projet retenu par l'Union Européenne et la confirmation d'un financement, la Région des Pays de la Loire peut apporter un cofinancement pluriannuel au projet. Contrairement à l'aide au montage de projets européens (qui s'adresse au chef de file), une aide au projet peut être accordée à un partenaire d'un projet européen.

Critères de sélection :

- Obtention de financements européens ;
- Inscription du porteur de projet et/ou des artistes dans les réseaux professionnels en Pays de la Loire ;
- Adéquation avec la politique culturelle régionale et retombées du projet sur le territoire régional ;
- Partenaire dont le siège social est situé en région des Pays de la Loire.

Le montant de l'aide est défini annuellement en fonction du budget global annuel du projet et ne peut dépasser 30 % de celui-ci. Il est demandé aux porteurs de projet de présenter chaque année le budget pluriannuel du projet.

Modalités d'attribution des aides régionales

L'ensemble des projets sont soumis au vote de la commission permanente. A l'issue du vote de la commission permanente, une lettre sera adressée à chaque porteur de projet, quelle que soit la décision prise (rejet ou attribution d'une aide).

Contact

Pour des informations sur les aides ou une mise en relation avec le Relais Culture Europe : Service culture – Peggy Diverres : 02 28 20 51 48 / peggy.diverres@paysdelaloire.fr

2 - Les financements possibles au titre de la politique de cohésion sociale (FEDER et FSE pour 2014-2020) et du programme Opérationnel Interrégional Bassin de la Loire 2014-2020

La politique de cohésion accompagne les transformations économiques et sociales à l'œuvre dans les territoires, à travers deux objectifs principaux :

- l'investissement dans la croissance et l'emploi pour consolider le marché du travail et les économies régionales,
- la coopération territoriale européenne pour soutenir la cohésion dans l'Union européenne grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Ses principaux axes :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité ;
- Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises ;

- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs ;
- Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toutes formes de discrimination.

Le Document Politique de cohésion 2014-2020 en Pays de la Loire, accessible en téléchargement en bas de page, propose une analyse de ces différents axes.

Contact

Les services de la Direction des politiques européennes (consulter l'organigramme en téléchargement en bas de page)

Pour un premier contact : Sandie Le Moal - 02.28.20.54.29 – Sandie.LE.MOAL@paysdelaloire.fr

3 - Les financements possibles du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

De 2014 à 2020, la Région des Pays de la Loire dispose d'une enveloppe de 457,6 millions d'euros au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour soutenir des projets en faveur de l'agriculture, de secteurs agroalimentaire et forêt-bois, compétitifs et innovants, respectueux de l'environnement, résilient face au changement climatique et du développement des territoires ruraux et péri-urbains.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires, une partie des subventions FEADER est attribuée à travers la démarche appelée « LEADER ». Au total, 22 territoires (appelés GAL – Groupes d'action locale) ont été sélectionnés en région Pays de la Loire. Ces territoires sont susceptibles, selon les stratégies choisies, de soutenir des projets à dimension culturelle. Les groupes d'action locale et leurs fiches actions, par département, sont en téléchargement en bas de page.

Une analyse des entrées « culture » par territoire est également proposée dans le document Fiches LEADER - Pays de la Loire accessible en téléchargement en bas de page. Ce document recense, territoire par territoire, les fiches actions comprenant des entrées culturelles. Un contact pour chaque territoire est également proposé.

Contact

Correspondant des territoires LEADER et FEADER

Pour un premier contact : Secrétariat du service FEADER - 02.28.20.59.57 - DC-FEADER@paysdelaloire.fr